

GMB/LJW - 18/2/82.-
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL A
AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
MINISTRATIVES ET FINANCIERES

DECRET N° 82/1050 /MAE-SGAE-DAAF/du 22/II/82
portant promotion à 3 ans au titre de l'année
1981 des fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fon-
ctionnaires ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 2 Juin 1965 règlementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°82/742 /MAE-SGAE-DAAF/du 27/5/82 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des fonction-
naires des cadres de la catégorie A des Services Techniques (Agriculture-
Elevage-Génie Rural) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant à l'ancienneté à 3 ans ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er. - Sont promus à 3 ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1981 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) dont les noms et prénoms suivent :

CATEGORIE A - HIERARCHIE I

INGENIEURS D'AGRICULTURE - AU 2° ECHELON

- BASSOUKISSA Jean-Marie pc du 30.10.82 Louboulou.
- SIZIBANDOKI Paul pc du 22.02.82 Madingou
- GANGOUO André pc du 11.11.82 Madingou
- MIYOUNA Antoine pc du 17.03.82 Kinkala
- NGOULOU Jacques pc du 21.11.82 B/Ville
- OKANDZA SOUSSA Etienne pc du 22.11.82 Owendo
- OLENGUI Jean-Louis pc du 15.11.82 B/Ville
- OSSEBY David pc du 28.11.82 B/Ville

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 22 Novembre 1982

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUO A MBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard CONGO MATSIONA.-

Itihi-Ossatoumbe LEKOUINDZOU.-

AMPLIATIONS :

-JORPC.....	2
-SGCM/BC.....	2
-DGTFF/DFP.....	30
-D.B.....	2
-D.C.F.....	2
-MAE.....	2
-SGAE.....	2
-CONMIPO.....	4
-REGION AGRICOLE.....	4
-DAAF/DOS.....	3
-INTERESSES.....	10.-